



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

À une séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 18 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

- 7. DOSSIERS D'URBANISME**
 - a. PIIA patrimoine – acceptation d'un permis
 - b. PIIA affichage – acceptation de 3 permis
 - c. Dérogation mineure – 58, rue Boucher
 - d. Dérogation mineure – 80, rang Gaspé
- 8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Subvention au Club de patinage artistique Ste-Croix
 - b. Subvention à l'Association de Ringuette de Lotbinière
- 9. LE SERVICE DES INCENDIES**
- 10. LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Autorisation de signatures - protocole d'entente avec le MTQ pour la conduite d'eau de la rue Principale
 - b. Municipalisation de rues
 - c. Travaux de télémétrie pour les puits Grenier, des Merles, Lamontagne et Bois-Joly
 - d. Installation d'un automate au puits des Lilas
- 11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Avis de motion - règlement sur les taxes et l'adoption du budget 2010
 - b. Avis de motion - règlement sur les services d'aqueduc et d'égout et la tarification au compteur d'eau
 - c. Avis de motion - règlement sur les ordures ménagères et la récupération



12. ADMINISTRATION

- a. Location d'un photocopieur couleur auprès de Xerox
- b. Quote-part pour le transport adapté Lobicar pour l'année 2010
- c. Demande à la MRC de Lotbinière – entretien de cours d'eau
- d. Achat de cartes pour le Cocktail dînatoire des produits du terroir de Lotbinière
- e. Enseigne rue Industrielle

13. AGENDA POLITIQUE

- a. .

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14484-12-2009
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14485-12-2009
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Novembre

Ginette Moreau Daigle	1 772.24 \$
Léopold Rousseau	830.62 \$
Jean-Pierre Lamontagne	830.62 \$
Jonathan Moreau	207.66 \$
André Sévigny	207.66 \$
Jacques Fortier	3 253.14 \$
Julie Rousseau	830.62 \$
Mario Côté	1 791.93 \$
Bernard Ouellet	830.62 \$
Martine Couture	5 899.92 \$
Cathy Bergeron	4 974.75 \$
Martin Miller	2 135.83 \$
Renault Lepage	4 793.16 \$
Dany Lamontagne	4 002.24 \$
Linda Fortin	1 865.91 \$
Membres du conseil et cadres	34 226.92 \$
Employés voirie et bureau	47 082.63 \$
Service de sécurité incendie	6 421.27 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	3 060.00 \$
Personnel de la SAAQ	5 465.92 \$
Personnel électoral	4 125.00 \$
Total des salaires bruts payés pour novembre 2009 :	100 381.74 \$



Comptes payés - Novembre

Petite caisse	Renflouement	217.74 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	70.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives - novembre	4 767.87 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	516.00 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	570.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	0.46 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs - pompiers	174.61 \$
Conférence Régionale des élus	Inscription conférence	20.00 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	70.00 \$
S.A.A.Q.	Permis spécial	167.00 \$
Centre des Arts et de la Culture	Contribution financière	500.00 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 571.76 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 549.48 \$
C.S.S.T.	Ajustement cotisation	123.56 \$
Guillaume Laflamme	Remboursement dépôt de salle	5.00 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	70.00 \$
GazMétro	Gaz - caserne	239.45 \$
SOCAN	Droits d'auteurs - musique	9.32 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 850.52 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	329.41 \$
CARRA	Cotisation - novembre	2 013.96 \$
Postes Canada	Discours de la mairesse	329.41 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Télus	Cellulaires	584.99 \$
Hydro-Québec	Électricité	37.79 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation - novembre	634.60 \$
École secondaire Beaurivage	Remboursement dépôt de salle	25.00 \$
Mike Télus	Appareils Mike	18.29 \$
L'Impériale	Essence et diesel	5 150.85 \$
Télus	Téléphones	1 691.78 \$
Total des comptes payés pour le mois de novembre 2009 :		28 378.85 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Novembre

Claudine Leblond	1 ^{er} prix concours de photos	175.00 \$
Julie Rousseau	2 ^e prix concours de photos	75.00 \$
Sonia Rousseau	3 ^e prix concours de photos	50.00 \$
Dany Caron	Remboursement - hockey	335.00 \$
Judith St-Laurent	Cours de Yoga	250.00 \$
Judith St-Laurent	Cours de Yoga	500.00 \$
Denise Olivier	Ballade d'automne	30.00 \$
Johanne Savard	Décoration de la salle d'exposition (ficelle)	7.88 \$
Réjean Laflamme	Remboursement de cours	70.00 \$
Angela Bergeron	Surveillance du gymnase	463.50 \$
Samuel Bergeron	Surveillance du gymnase	234.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de novembre 2009 :		2 190.38 \$



Comptes à Payer - Novembre

Architectes Fontaine & Gauthier	Service professionnel d'architecture	944.20 \$
Ass. des chefs en sécurité incendie	Cotisation de membre actif	208.82 \$
Batteries du Québec	Batterie	101.03 \$
Bibliothèque Au jardin des livres	Heure du conte	310.00 \$
Boivin & Gauvin inc.	Pièces incendies	35.56 \$
BuroPlus	Papeterie	317.82 \$
Caisse du cœur de Lotbinière	Ameublement	16 931.25 \$
CGER	Location - camion ordures	6 769.11 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération de chats et chiens	433.44 \$
Club Lions Laurier/St-Flavien	Don pour Gérald Laganière	50.00 \$
Commercial Maintenance Chemical	Dégraisseur	993.45 \$
Consultants Envirag	Étude installations septiques	8 917.13 \$
CLD	Inscription au souper des gens d'affaires	287.83 \$
COMBEQ	Formation 2009 permis	265.26 \$
Document Express	L'Apollinairois	1 873.18 \$
Dominique Lemay	Photos de la coupe Stanley	2 200.00 \$
École nationale des pompiers	Formation	41.89 \$
L'Équipe Carl Lambert St-Augustin	Lames	45.81 \$
EIRS	Installation d'un module UPS	1 073.44 \$
Excavation Marcel Fréchette	Tests de pression	950.84 \$
Fondation des Auberges du coeur	Cartes de Noël 2009	59.41 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Articles pour trousse de secours	37.20 \$
Garage Paul Nap. Mercier & fils	Outillage	19.62 \$
Hewitt	Maintenance	1 156.63 \$
Isotech	Équipement pompiers	312.61 \$
ITT W & WW	Pompe d'égout rue Laurier	2 147.68 \$
Jacques Caron St-Jean-Port-Joli	Produits d'entretien	182.52 \$
Jolicoeur, Lacasse Avocats	Honoraires - dossiers général et juridique	2 120.24 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats pour 5 à 7 et Fête au Village	144.60 \$
L. Delisle inc.	Ponceau et divers travaux	2 232.09 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
LVM Technisol	Contrôle qualitatif pavage	2 923.65 \$
Martin & Lévesque inc.	Vêtements pour pompiers	2 207.70 \$
Mini Moteur RG	Lame	28.68 \$
Ginette Moreau	Remboursement de frais de déplacement	65.10 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	22 181.83 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération de décembre	4 038.18 \$
Normand Côté, électricien	Trouble de pompe puits Grenier	73.37 \$
Placide Martineau	Tuyau ponceau, tuile, pièces diverses	750.03 \$
Plania	Consultation urbanistique	1 083.60 \$
POGZ	Gravures de plaques - conseillers	56.44 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite solution	1 608.47 \$
PG Govern QC inc.	Séminaire gestionnaire municipal	112.88 \$
Protection incendie PC	Recharges et inspections	153.51 \$
Québec municipal	Adhésion annuelle	564.38 \$
Ray-Car	Enrobé bitumineux et pierre concassée	2 863.29 \$
Réal Huot inc.	Pièces aqueduc	629.74 \$
Remb. autos Chaudières-Appalaches	Modifier filet	84.66 \$
Réseau Biblio.	Cartes plastifiées et trousse	204.93 \$
Services JAG	Inspection véhicule lourd	129.81 \$
Si-Mart inc.	Produits d'entretien	43.86 \$
SNC-Lavalin	Rinçage aqueduc & Puits Bois-Joly 2	5 208.91 \$
Sonic	Propane	432.26 \$



Groupe Sports-Inter Plus	Ballon	202.84 \$
Stelem	Antigel pour borne d'incendie	649.03 \$
Tecknolaser	Cartouches pour imprimantes	389.92 \$
La Terre	Abonnement	48.76 \$
Variété Dafy	Gants	88.04 \$
Westburne	Détecteur voltage	43.70 \$
Wilson & Lafleur	Code civil	59.33 \$
Wolseley	Compteurs d'eau	517.70 \$
Xérox	Photocopieur	2 025.12 \$
Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2009 :		100 656.54 \$

14486-12-2009
point no 7a

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2009-533 afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 52, rue de l'Église pour ajouter 8 unités de logements supplémentaires;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007, en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le permis relatif à la demande numéro 2009-533.

Adopté à l'unanimité

14487-12-2009
point no 7b

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 3 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificats d'autorisations suivantes :

- N° 2009-536 pour le 144, rue Principale afin d'installer des enseignes murales.
- N° 2009-531 pour le 57, rue Chainé afin d'installer une affiche dans l'enseigne autonome existante et ajouter 2 enseignes murales.
- N° 2009-543 pour le 272, rue Laurier afin d'installer une enseigne murale.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les certificats d'autorisations relatifs aux demandes numéro 2009-536, 2009-531 et 2009-543.

Adopté à l'unanimité

14488-12-2009
point no 7c

DÉROGATION MINEURE – 58, RUE BOUCHER

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire du lot 3 383 947 d'une superficie de 918.3 m² dans la zone 127 R situé au 58, rue Boucher;

5635



ATTENDU QUE la Municipalité a émis un permis à la requérante afin de construire un abri d'auto attenant à la résidence existante;

ATTENDU QUE la construction de l'abri d'auto, tel que déposé lors de la demande de permis par la requérante, était conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE la requérante désire maintenant transformer l'abri d'auto en garage attenant et que certaines actions en ce sens ont été effectuées;

ATTENDU QUE la marge de recul avant secondaire pour le garage attenant sera de 5.75 mètres alors que la norme en vigueur prescrite dans le règlement de zonage numéro 590-2007 est de 6 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-088 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 novembre 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-088 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14489-12-2009
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – 80, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot projeté 4 522 830 d'une superficie de 52 529.7 m² dans la zone 25 A situé au 80, rang Gaspé;

ATTENDU QUE le requérant a fait une opération cadastrale afin de lotir un nouveau lot pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée rendue possible grâce à la décision numéro 353228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'article 59 et pour délimiter la superficie du droit acquis de la résidence existante;

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-092 afin de permettre la largeur du terrain à 4.15 mètres pour avoir accès à ce lot;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007 la norme minimale applicable concernant la largeur de terrain non desservi est de 45 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 19 novembre 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De refuser la demande de dérogation mineure numéro 2009-092 considérant que l'accès de 4.15 mètres prévu est trop étroit pour permettre à la machinerie agricole d'y circuler.

De suggérer au requérant de revoir son projet de lotissement afin de déplacer l'accès entre les 2 nouveaux lots créés sur sa propriété de manière à avoir un accès de 7 mètres de largeur.

Adopté à l'unanimité



14490-12-2009
point no 8a

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique Ste-Croix, sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a un enfant de Saint-Apollinaire qui est inscrit;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique Ste-Croix, une subvention de 50 \$.

Adopté à l'unanimité

14491-12-2009
point no 8b

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QU'un nouveau sport s'adressant aux enfants de 4 ans et plus, la ringuette, a vu le jour sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'Association de Ringuette de Lotbinière (ARL) a fait une demande écrite sollicitant un appui financier;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 6 jeunes filles de Saint-Apollinaire qui sont inscrites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accorder à l'ARL, une subvention de 300 \$, soit 50 \$ par participant.

Adopté à l'unanimité

14492-12-2009
point no 10a

AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MTQ POUR LA CONDUITE D'EAU DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le ministère des Transports effectuera des travaux sur la route 273, de la rue Principale, jusqu'au viaduc du CN;

ATTENDU QUE la Municipalité collaborera à la réalisation de ces travaux afin de restaurer une partie de son réseau d'aqueduc et d'égout pluvial;

ATTENDU QU'un protocole d'entente devra être signé avec le MTQ en rapport avec ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture et la mairesse, Ginette Moreau, à signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité



14493-12-2009
point no 10b

MUNICIPALISATION DE RUES

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, chapitre c-47.1, la Municipalité peut municipaliser des rues;

ATTENDU QU'à la demande de divers promoteurs, des prolongements de rues ont été effectués depuis l'automne 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité décrète la municipalisation des rues énumérées ci-après, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière :

- Le prolongement de la rue des Cormiers en direction sud, soit une partie du lot 4 121 369, d'une longueur approximative de 75 mètres, appartenant à « *Paysagiste 2000 inc.* »;
- Le prolongement de la rue des Éperviers, soit le lot 3 384 464, d'une longueur approximative de 130 mètres, appartenant à « *Gestion R.D. (2003) inc.* »;
- Le prolongement de la rue des Jonquilles en direction sud, sur une longueur approximative de 100 mètres à même les lots 3 384 396 et 3 964 846 appartenant à « *Hélène Bélanger et Jean-Paul Moreau* »;
- Une partie de la rue des Campanules, sur une longueur approximative de 82 mètres à même les lots 3 384 396 et 3 964 846 appartenant à « *Hélène Bélanger et Jean-Paul Moreau* »;
- Une partie de la rue de l'Ancolie, sur une longueur approximative de 40 mètres à même le lot 3 384 396 appartenant à « *Hélène Bélanger et Jean-Paul Moreau* »;
- Le prolongement de la rue des Lupins en direction sud, sur une longueur approximative de 60 mètres, soit le lot 4 195 417 appartenant à « *CJ Picard* »;
- Une partie de la rue Sévigny, soit une partie du lot 3 383 297, sur une longueur approximative de 227,14 mètres et le lot 4 185 613 appartenant à « *Laflamme et Siene! construction du 8ième ciel inc.* »

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les actes relatifs à ces transactions.

Adopté à l'unanimité

14494-12-2009
point no 10c

TRAVAUX DE TÉLÉMÉTRIE POUR LES Puits Grenier, Des Merles, Lamontagne et Bois-Joly

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la télémétrie des puits Grenier, des Merles, Lamontagne et Bois-Joly vers le réservoir des Lilas;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Gaétan Bolduc & associés inc. au coût de 21 295 \$ plus taxes
- Automatisation Baril au coût de 23 595 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les travaux d'envoie par télémétrie des données de débits de nos puits vers le réservoir des Lilas par ondes radio, au plus bas soumissionnaire, Gaétan Bolduc & associés inc. au coût total de 24 036.73 \$.

Le prix comprend un pulseur pour chacun des compteurs d'eau de 2", ainsi que les pièces qui composent l'émetteur d'ondes pour envoyer les débits et l'état de marche de la pompe de chaque puits.

Adopté à l'unanimité



14495-12-2009
point no 10d

INSTALLATION D'UN AUTOMATE AU PUIT DES LILAS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'un automate et ses accessoires;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Gaétan Bolduc & associé inc. au coût de 13 070.00 \$ plus taxes
- Automatisation Baril, au coût de 14 327.78 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat d'installation d'un automate au plus bas soumissionnaire, Gaétan Bolduc & associés inc. au coût total de 14 752.76 \$.

Le prix comprend la programmation et la configuration de l'automate installé à la station des Lilas avec notre ordinateur.

Adopté à l'unanimité

14496-12-2009
point no 11a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 625-2009 SUR LES TAXES ET L'ADOPTION DU BUDGET 2010

Avis de motion est par les présentes donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 625-2009 ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2010.

14497-12-2009
point no 11b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 626-2009 SUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA TARIFICATION AU COMPTEUR D'EAU

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 626-2009 ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur, pour l'année 2010.

14498-12-2009
point no 11c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 627-2009 SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE SERVICE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 627-2009 ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et les matières recyclables pour l'année financière 2010.

14499-12-2009
point no 12a

LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR COULEUR AUPRÈS DE XEROX

ATTENDU QUE la Municipalité déménagera ses locaux au 11, rue Industrielle en janvier prochain afin de regrouper tous les services sur un même étage et ainsi faciliter les allées et venues des citoyens;

ATTENDU QU'afin de voir au bon fonctionnement du travail des divers services : administration, urbanisme, loisirs, voirie et SAAQ, la Municipalité se départira de son photocopieur actuel noir et blanc pour l'échanger contre un nouveau photocopieur couleur;



ATTENDU QUE le photocopieur actuel coûte 415 \$/mois et le nouveau photocopieur coûtera 416.91 \$/mois; de plus, ce nouveau photocopieur permettra à la Municipalité de produire elle-même son mensuel *L'Apollinairois*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire la location d'un nouveau photocopieur Xerox 7435, au coût de 416.91 \$/mois en plus des copies noir/blanc à 0.009 \$/copie et 0.09 \$/copie couleur.

Adopté à l'unanimité

14500-12-2009
point no 12b

QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU la réception de la demande de quote-part pour le service de transport adapté sur le territoire de Saint-Apollinaire pour l'année 2009;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté Lobicar pour l'année 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De payer la quote-part pour le service de transport adapté de Lotbinière pour l'année 2009, d'un montant de 1.42 \$ par habitant, soit 6402.78 \$ et de renouveler le service pour l'année 2010 à 1.46 \$ par habitant.

D'accepter que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Adopté à l'unanimité

14501-12-2009
point no 12c

DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE – ENTRETIEN DE COURS D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour procéder à l'entretien d'une section de la branche 19 localisée à l'extrémité sud des lots 3 338 588 et 3 387 589 sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal recommande un entretien de ce cours d'eau, suite à une visite des lieux le 11 novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander à la MRC de Lotbinière de procéder à l'entretien d'une section de la branche 19, sur une longueur approximative de 320 mètres, tel que demandé.

Adopté à l'unanimité

14502-12-2009
point no 12d

ACHAT DE CARTES POUR LE COCKTAIL DÎNATOIRE DES PRODUITS DU TERROIR DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le 24 février prochain se tiendra la 2^e édition du cocktail dînatoire des produits du terroir de Lotbinière à la salle communautaire de Saint-Apollinaire sous la présidence d'honneur de M. Régis Labeaume;

ATTENDU QUE les profits de cette activité bénéfice seront remis à la Fondation Philippe Boucher pour venir en aide aux jeunes handicapés, aux jeunes dans le besoin et aux organismes qui soutiennent ces jeunes de notre région;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer à cette activité en faisant l'achat de 2 cartes, au coût de 100 \$ chaque.

Adopté à l'unanimité

14503-12-2009
point no 12e

ENSEIGNE RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été demandées pour le remplacement de l'enseigne sur pylône existante au 11, rue Industrielle, afin d'identifier le nouvel Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE 2 compagnies de Saint-Apollinaire ont déposé leur soumission pour le remplacement et le lettrage de deux panneaux plexiglas, soit

- Art AZ.....1106.52 \$ + taxes
- Les Enseignes PALA.....860.00 \$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de remplacement des 2 panneaux de l'enseigne sur pylône existante au 11, rue Industrielle à Enseignes PALA, pour un montant de 860 \$ en plus des taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission du 7 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

14504-12-2009
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 décembre soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14505-12-2009
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 décembre 2009, à 20 h 18.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du Conseil : Lundi le 11 janvier 2010